

Projet stratégique FRAPS 2021-2024

A. Introduction

Ce projet stratégique, au travers des engagements et objectifs retenus, expriment une ambition pour le développement de la promotion de la santé dans notre région Centre Val de Loire.

L'explicitation de ce projet doit permettre de faciliter un processus collectif afin d'atteindre cette ambition partagée.

Ce projet stratégique s'articule ainsi avec le projet associatif de notre fédération et avec la convention pluriannuelle établie avec l'Agence Régionale de Santé.

- a) Il s'inscrit d'une part dans le cadre des statuts de notre fédération, du projet associatif de la FRAPS et des valeurs qui nous unissent.

La FRAPS a pour objet statutaire de participer à la politique régionale de santé publique, d'être un interlocuteur des instances régionales et nationales et de développer un pôle de compétence régional en promotion, éducation pour la santé et éducation thérapeutique.

Elle a pour objectif principal de fédérer les acteurs intervenant en promotion de la santé.

Quatre valeurs, partagées par les membres de la fédération, sont fondamentales :

- le respect de la personne : la primauté de la personne et de sa dignité, la personne devant être considérée dans sa globalité et son environnement,
- l'adhésion à la conception globale de la santé définie par la charte d'Ottawa,
- la démocratie : notamment l'ouverture, le pluralisme, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées,
- la solidarité : l'entraide entre et à l'égard des membres, la coopération et la mutualisation.

- b) Il apporte un cadre de cohérence aux multiples activités déployées par la FRAPS.

Ce cadre s'inscrit en cohérence avec le Projet régional de santé de la Région Centre Val de Loire et intègre les activités déployées en lien avec la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 établie entre l'ARS et la FRAPS-IREPS. Sur ce dernier point, il s'agit :

- d'accompagner le développement stratégique et opérationnel de la PPS dans les territoires ;
- d'animer un réseau collaboratif d'expertises et de ressources ;
- de porter le Pôle régional de ressources, de compétences et d'expertise en Education thérapeutique du patient.

B. Organisation et gouvernance

Le projet stratégique s'inscrit dans le cadre de l'organisation et de la gouvernance que nous souhaitons développer au sein de notre fédération.

Sa mise en œuvre doit permettre de :

a) **Renforcer la participation des adhérents de la FRAPS à l'élaboration des décisions.**

Il s'agit d'encourager, plus globalement, le développement d'une démocratie participative au sein de la FRAPS et de faciliter la participation des adhérents à la vie associative de la FRAPS.

Tout en s'inscrivant dans le respect des règles que les membres de la FRAPS se sont donnés (statuts associatifs et éventuel règlement intérieur), notre ambition est de « démocratiser la démocratie », de renforcer notre cohésion, de « faire société », pour un agir ensemble.

Il s'agit également d'apporter aux autorités publiques les informations et les savoirs expérientiels permettant d'éclairer leur choix et leur décision notamment en partageant des points d'alertes identifiés, des avis ou des recommandations formulés, des expertises construites.

b) **Favoriser l'implication des salariés de la FRAPS au sein du projet associatif.**

Une organisation du travail et un dialogue sociale de qualité sont des déterminants majeurs de la qualité du travail. La réussite collective et l'épanouissement de chacun vont de pair et se renforcent.

La qualité de vie au travail nécessite la mise en cohérence des enjeux économiques, sociaux et organisationnels, le soutien du management et du travail en équipe ainsi qu'une politique de gestion des compétences.

Ces différents éléments ne peuvent se concevoir sans une concertation et une forte implication des salariés de la FRAPS au regard de la mise en œuvre des orientations stratégiques.

c) **Encourager le recours aux données probantes et faciliter l'innovation dans nos pratiques.**

La pratique fondée sur les données probantes vise à maximiser l'efficacité et/ou l'efficience des interventions en promotion de la santé.

Il s'agit d'appuyer les pratiques sur les résultats de recherches rigoureuses, mettant en exergue les modalités d'interventions prouvées comme efficaces. Il est important de croiser ces savoirs scientifiques, avec des savoirs contextuels et expérientiels. Ce croisement des savoirs permet une meilleure compréhension des problématiques, des publics et des parcours ainsi qu'une connaissance des leviers et facteurs pouvant avoir un impact positif. Il est nécessaire d'adapter les données

scientifiques aux contextes existants pour mettre en œuvre des actions et des politiques au plus près des réalités territoriales.

L'évaluation continue, la démarche qualité, la participation à des recherches, ou des expérimentations y contribueront. La coopération avec les équipes d'enseignants chercheurs de la région est essentielle.

d) Appliquer le principe de subsidiarité au sein de la FRAPS pour ce qui concerne le développement des activités et renforcer l'accompagnement des acteurs de la promotion de la santé.

La mise en œuvre d'actions PPS au bénéfice d'une population et/ou d'un territoire revient à l'entité (opérateur) compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action.

En cas d'actions au bénéfice d'une population et/ou d'un territoire, le recours aux adhérents de la FRAPS présentant les compétences adéquates est prioritaire.

e) Intégrer les populations (ou leurs représentants) concernées par les actions ou démarches de prévention et promotion de la santé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de celles-ci.

La mise en œuvre des actions ou démarches doit se faire prioritairement au plus près des populations concernées.

L'implication et l'engagement des populations bénéficiaires des actions de promotion de la santé sont les gages de leur pertinence, de leur utilité et de leur réussite.

C. Engagements et objectifs

Le projet stratégique permet de souligner les principaux engagements structurants des programmes et actions à venir. Ces engagements sont :

- **Assurer la cohérence des activités de la FRAPS avec le Projet régional de santé de la région CVL.**
- **Renforcer le plaidoyer en faveur de la prévention et de la promotion de la santé.**
 - Ce plaidoyer doit se développer en direction de différents acteurs : les collectivités territoriales, les professionnels du soin, le grand public.
- **Favoriser la capacité d'agir (l'empouvoirement) des acteurs de la promotion de la santé, la coopération et l'agir ensemble.**

- **Apporter l'expertise en prévention et promotion de la santé auprès des organisations mettant en œuvre des politiques de santé** (Agence régionale de santé, collectivités territoriales, entreprises, ...).
- **Renforcer le soutien aux adhérents de la FRAPS.**
 - Favoriser la co-construction de projets entre adhérents et acteurs de la promotion de la santé.
 - Favoriser les dynamiques et processus de coopération entre adhérents.
- **Développer un dispositif d'expertise et de recherche en promotion de la santé en région CVL, associant les universités d'Orléans et de Tours, la FRAPS.**
 - Ce dispositif doit permettre le développement et l'utilisation de données probantes ou prometteuses en promotion de la santé ainsi que l'activité de conseil au profit des autorités publiques.
- **Sur un plan opérationnel, développer une dynamique régionale et renforcer la territorialisation des actions.**